



CHARTE ACHATS RESPONSABLES

MASSELIN ENERGIE

POUR UNE RELATION CLIENT
FOURNISSEUR RESPONSABLE

LE MOT DU PRÉSIDENT



PHILIPPE

CAILLÈRE

Les achats représentent plus de 50% du chiffre d'affaires de nos entreprises. Ils occupent une place stratégique : ils garantissent l'approvisionnement de nos projets et assurent leur performance économique.

MASSELIN Energie est un acteur important du domaine de l'énergie en Normandie et souhaite **accompagner ses clients vers des bâtiments plus durables**.

Pour cela, nous souhaitons **transformer nos achats en minimisant leurs impacts sociétaux et environnementaux**.

Dans une optique d'amélioration continue, nous avons rédigé cette charte afin d'impliquer l'ensemble de nos parties prenantes, en particulier nos fournisseurs, et d'exprimer nos attentes vis-à-vis d'elles.

Nous nous engageons à respecter ces principes et attendons de nos fournisseurs qu'ils s'y engagent également.



Cette charte constitue une ligne directrice dont les principes guident l'action du service achats de la société MASSELIN Energie. Les services devront intégrer autant que possible ces principes dans la rédaction des cahiers des charges.

Un achat responsable se dit d'un achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire sélectionné pour minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains.

L'achat responsable s'inscrit ainsi dans notre politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et repose sur 4 piliers :

- › Impact social / sociétal
- › Respect des règles d'éthique et d'équité
- › Bonnes pratiques environnementales
- › Impact économique.

Engager une démarche d'achats responsables présente des avantages tels que :

- › Une démonstration d'exemplarité vis-à-vis de nos parties prenantes internes et externes
- › La prévention des impacts sur l'environnement et la santé
- › La réduction des coûts
- › Le soutien du tissu économique local.

LES OBJECTIFS DU GROUPE VINCI



En tant que filiale de VINCI Energies, MASSELIN Energie s'engage à appliquer les **10 principes du pacte mondial des nations unies**.

Ces principes ont donné lieu aux 8 engagements suivants pour VINCI Energies France (VEF) :

- › Le respect du principe d'équité de traitement des fournisseurs ;
- › Le respect de la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur ;
- › L'application de la transparence et de la traçabilité tout au long du processus d'achats ;
- › La prévention des conflits d'intérêt potentiels ;
- › Le respect des règles d'éthique de comportement individuel ;
- › Le raisonnement en coûts et en impacts globaux
- › La mise en place d'une démarche d'achats responsables collaborative ;
- › Le respect de nos engagements économiques.

LES ENGAGEMENTS MASSELIN ENERGIE



AGIR POUR LE CLIMAT

Réduire de 50% nos émissions de GES (Scope 1 & 2) par personne d'ici 2030 par rapport à 2018.

Optimiser les ressources grâce à l'économie circulaire et atteindre les 80% de déchets revalorisés.

Préserver les milieux naturels : zéro perte nette de biodiversité.



ENGAGER UN IMPACT POSITIF SUR LA SOCIÉTÉ

Respecter les principes fondamentaux relatifs aux Droits de l'Homme, au Droit du Travail.

Respecter les règles de sécurité des personnes et des installations sur l'ensemble de nos sites.

Promouvoir l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes handicapées ou éloignées de l'emploi.



AMBITION ACHATS DURABLES

Être acteur du développement local Normand

- › Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation

Entretenir une relation respectueuse avec l'ensemble des fournisseurs, favorable au développement de relations collaboratives

- › Assurer Le professionnalisme et l'éthique de la fonction achats, fonction chargée de piloter globalement la relation fournisseurs
- › Un médiateur spécialisé dans les relations fournisseurs, chargé de fluidifier les rapports internes et externes à l'entreprise
- › L'évaluation des fournisseurs de nos 10 familles d'achat les plus importantes en fonction de critères RSE (obtention certification, localisation sites de production et des principaux sous-traitants, intégration de critères dans leurs cahiers des charges et mise en place d'actions RSE en interne)
- › L'implication des organisations signataires dans leur propre filière.

Assurer une relation financière responsable vis-à-vis des fournisseurs

- › La valorisation des actions menées par nos fournisseurs en termes de RSE
- › La garantie d'une équité financière entre les

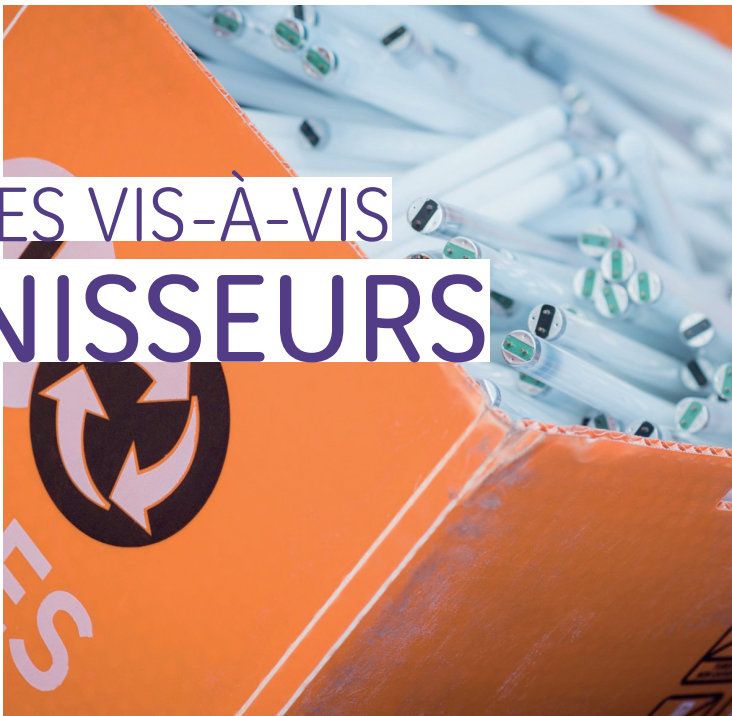
- fournisseurs avec un délai de paiement maximum de 45 jours à date de facture
- › La limitation du risque de dépendance économique.

Réduire l'impact environnemental de nos activités

- › L'électrification de la flotte de véhicules et le déploiement de carburant alternatif, dit bas carbone
- › Le développement des offres bas carbone : proposer des variantes techniques à nos clients contenant des produits moins carbonés
- › La baisse d'utilisation de ressources naturelles
- › La revalorisation des déchets et le réemploi
- › Le développement des achats en coût global
- › L'obtention de l'impact environnemental et sociétal des achats (fiches profil environnemental produit)

Impact Sociétal : Développer la performance économique collaborative et locale

- › La mise en place de critères de proximité dans les appels d'offre et consultations
- › La réalisation de pré-montages en insertion via des ESAT, ESS.



NOS EXIGENCES VIS-À-VIS DES FOURNISSEURS

Le respect des droits de l'homme et des droits fondamentaux du travail

Les fournisseurs s'engagent à :

- › Respecter la liberté d'association, à reconnaître le droit de négociation collective et à éliminer toute forme de travail infantile, forcé ou obligatoire.
- › Assurer la santé physique/mentale et la sécurité de ses employés, à leur offrir des conditions de travail décentes leur permettant d'évoluer au cours de leur carrière (le respect des lois en vigueur en matière de salaire et de temps de travail, la possibilité d'accès aux formations) et à faire vivre le dialogue social.
- › Lutter contre toute forme de discrimination : distinction notamment en raison de l'origine ethnique, la couleur, la croyance religieuse, le sexe, l'orientation sexuelle, le statut social, le handicap physique ou mental.
- › Ne tolérer aucune forme de harcèlement et mettre en place des mesures de nature à sanctionner ce type de comportement et à accompagner les victimes.

Le respect de l'environnement

- › Les fournisseurs sont invités à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement et à sensibiliser l'ensemble de leurs parties prenantes.
- › Ils sont invités à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement, notamment par :

L'optimisation des ressources :

- › Encourager et favoriser le triangle réduction - réemploi - recyclage
- › Gérer l'activité de manière raisonnée, contrôler l'utilisation de ressources naturelles et les émissions de gaz à effet de serre et optimiser la fin de vie des produits

L'éthique des affaires

- › L'éthique est au cœur de toutes les relations d'affaires entre nos entreprises et nos parties prenantes. Nous attendons donc de la part de nos fournisseurs un comportement irréprochable fondé sur la loyauté, le respect de la dignité et des droits individuels.
- › La charte éthique et comportements formalise l'ensemble des principes d'éthique professionnelle qui s'imposent en toutes circonstances.
- › Cette charte s'accompagne d'un code de conduite anticorruption qui explicite les règles en matière de corruption, notamment par l'identification des risques dans les processus métiers et par l'explicitation des comportements à proscrire.

L'ancrage territorial

- › Développer la performance économique collaborative et locale
- › Veiller à la responsabilité territoriale de son organisation.

ENGAGEONS-NOUS !

Je soussigné(e)

Confirme par la présente avoir pris pleinement connaissance de la Charte Achats Responsables de MASSELIN Energie, dont le non-respect pourra être considéré comme une défaillance.

Fournisseur

M. / Mme :

Fonction :

Fait à :

Le :

Signature :

MASSELIN Energie

M. / Mme :

Fonction :

Fait à :

Le :

Signature :